

INTÉRIM TERRITORIAL

Une prestation sur mesure, accessible et rapide



NOTRE MISSION

- Répondre aux besoins ponctuels en personnel des collectivités
- Maintenir la continuité du service public local
- Faire face aux urgences

LES AVANTAGES DU SERVICE INTÉRIM TERRITORIAL

- Gain de temps sur la sélection et la gestion des agents
- Connaissance des métiers de la F.P.T. et des compétences requises
- Allègement des formalités : gestion administrative du personnel (contrats, DPAE, attestations Pôle Emploi...)
- Sécurité juridique et financière (prise en charge des risques chômage et maladie)
- Un fonctionnement sur mesure (prolongation de la mission, modification des horaires...)

DES AGENTS IMMÉDIATEMENT OPÉRATIONNELS

Le vivier d'agents est composé :

- de personnes expérimentées aux métiers des collectivités
- d'agents titulaires en disponibilité
- de lauréats de concours en attente de nomination
- d'agents diplômés du D.E. des Métiers de l'Administration Territoriale (DEMAT) ou du Parcours Responsable administratif des collectivités

Le vivier du Service Intérim est constitué de collaborateurs-trices intervenant sur des missions administratives (secrétariat de Mairie, comptabilité, ressources humaines...), techniques (agent polyvalent, agent d'entretien...), ainsi que médico-sociales et d'animation (ATSEM, animateur...).

Agir

Adapter

Conseiller

Remplacer

Pallier

MODALITÉS D'ADHÉSION ET PROCÉDURE D'INTERVENTION

Pour faire appel au Service Intérim territorial, vous devez :

- avoir délibéré pour adopter la convention unique d'adhésion aux missions facultatives du CDG81. Cette adhésion est gratuite, d'une durée illimitée, et ne vous engage pas.
- Adresser à interim@cdg81.fr la fiche de demande de mission temporaire complétée.
- ▶ Après validation de la candidature, vous devez signer et renvoyer au CDG81 la convention propre à la mission.

Les tarifs dépendent des profils recherchés et du degré de technicité demandé.

EN RÉSUMÉ

- 1 Vous recherchez un agent (remplacement d'un congé maladie, surplus de travail, emploi saisonnier...).
- 2 Vous transmettez votre besoin au Service Intérim du CDG81 via la fiche de demande de mission.
- 3 Le Service Intérim recherche et sélectionne des candidat-es à vous proposer.
- 4 Vous validez la proposition.
- 5 Le Service Intérim gère et assure le suivi administratif.
- 6 La personne contractuelle recrutée est un agent du CDG81 qui est mis à disposition de votre collectivité. Il est sous votre autorité hiérarchique.

POURQUOI LE CDG81 ?

Expertise | Expérience | Proximité géographique et culturelle
Transversalité | Réactivité | Coût

Le Service Intérim territorial existe au CDG81 depuis plus de 20 ans et répond à plus de 250 demandes de mission par an. Par sa capacité d'adaptation, et grâce à une connaissance fine du territoire, cette prestation vous permet d'obtenir une solution adaptée et personnalisée à vos besoins de missions temporaires.

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter !